

## La mesure de la gouvernance au service de l'État de droit, de la démocratie et du développement humain durable

Par Ismaël Aboubacar YENIKOYE

Faculté des Lettres et des Sciences humaines

Université Abdou Moumouni (Niger)

i\_yenikoye@yahoo.fr

### 1. La gouvernance : un concept à définir

La problématique de la mesure de la gouvernance pose en tout premier lieu l'exigence d'une définition heuristique du concept lui-même. Il convient à cet effet de relever que le terme « gouvernance » est relativement récent, même si la réalité qu'il désigne est aussi ancienne que les modes d'organisation et de

gestion du pouvoir et des sociétés humaines.

Quoique non encore consacré par la majeure partie des dictionnaires, le mot « gouvernance » constitue cependant un des vocables le plus usité au cours de ces dernières décennies, plus spécifiquement dans l'analyse des modes de gestion et de gouvernement des pays en développement.

Michael Bratton et Donald Rothchild rappellent l'historique du concept : « *Le concept de gouvernance s'est*

*récemment frayé un chemin dans le lexique de la politique comparée en empruntant un itinéraire inattendu. Ce sont les praticiens des organisations de développement international qui l'ont adopté les premiers ; ils lui donnaient au début le sens limité de fonctionnement efficace d'un gouvernement.*

*Après*

*l'indépendance politique, les dirigeants africains se sont tournés vers les organisations d'aide et de prêt,*

*afin d'obtenir quelque assistance pour la création d'organismes de gouvernement et pour la formation de*

*fonctionnaires habilités à faire appliquer les décisions politiques. A l'époque, dans les années 1960, ce mode*

*d'activité d'aide portait de préférence le nom de création des institutions - on ne parlait pas encore de gouvernance -, nom qui finit par disparaître du vocabulaire de l'aide, à mesure que les pays récipiendaires*

*commençaient à se suffire à eux-mêmes et que leur personnel qualifié devenait opérationnel. Dans les années 1980, cependant, en particulier par rapport à l'Afrique, « gouvernance » connut un regain de faveur*

*sous l'autorité morale de la Banque mondiale, en tant qu'initiative de « développement » institutionnel « des capacités », sous le nom de « gouvernance for development » (« pouvoir au service du développement »*

*- Banque mondiale, 1989, p. 60) .»*

En pratique, soulignent les auteurs, la Banque mondiale définit assez étroitement la gouvernance comme le

pouvoir au service du développement, « *étant entendu ici comme le pouvoir politique de diriger les affaires*

*d'une nation* ». Pour les responsables de la Banque mondiale, « *le comportement des élites politiques africaines, avides de s'enrichir, encouragées dans cette voie par le flux de l'aide étrangère, a miné l'efficacité de l'Etat* ». L'analyse qu'ils proposent, souligne Lancaster, « *reconnaît la nécessité de la suprématie du droit, de la liberté de la presse, du respect des droits de la personne et de l'action des citoyens au sein des associations qui agissent comme médiateurs entre l'Etat et la société. Mais les gouvernements membres de cette organisation internationale entravent les efforts des institutions financières et répugnent à souscrire à des projets qui visent explicitement le domaine politique. C'est pourquoi la Banque mondiale a préféré adopter une approche technocratique, qui oriente les réformes de*

*gouvernance vers les encouragements à la croissance économique plutôt qu'à une politique favorable à la*

*démocratie. A ce jour, son programme de gouvernance, encore peu étoffé, vise plutôt à réduire les dimensions de l'Etat, à privatiser les organisations para-étatiques et à améliorer l'administration des fonds*

*d'aide.* » (Lancaster, 1990, p. 39).

En définitive, c'est sous l'impulsion des pays membres de l'OCDE et de certaines institutions financières (Banque mondiale, FMI, etc.) que le concept est aujourd'hui largement utilisé pour désigner les modes de gestion politique et économique. On parle de gouvernance politique, de gouvernance économique, de gouvernance des entreprises, etc.

On qualifie la gouvernance et on cherche à déterminer les conditions et les critères d'une bonne gouvernance ! Et pour finir, on fait de la « bonne gouvernance » une condition d'accès à l'aide publique au développement, à l'éligibilité à des lignes de crédit, à des initiatives de rééchelonnement ou de réduction de la dette, etc.

**a) Mais qu'est ce donc, la gouvernance ?**

A cette question pourtant essentielle, le chercheur aura vite relevé l'absence d'une ligne de force, d'un consensus affirmé, pour un concept devenu pourtant stratégique dans les rapports Nord-Sud, et plus spécifiquement dans les relations entre les principales institutions financières internationales, les pays membres de l'OCDE d'une part, les pays en développement d'autre part.

Il est en effet loisible de constater que les définitions varient d'une institution à une autre. Il est encore plus

facile de relever que si le concept de gouvernance reste à spécifier, il en va de même de la notion de « bonne gouvernance », dont les contours changent également d'une institution à l'autre. Mais il est tout aussi consternant de relever l'absence d'instruments d'évaluation et de quantification de la gouvernance.

On est donc placé ici dans une situation bien particulière, où la communauté internationale d'une seule voix

use d'un concept, en fait un slogan, qu'elle transforme en conditionnalité d'aide au développement, sans avoir réglé les questions préalables et préjudicielles :

– d'un consensus sur le contenu du concept ;

– d'une démarche scientifique d'évaluation et de quantification des dimensions du concept, toutes choses au demeurant si nécessaires à une démarche rationnelle, objective et équitable, surtout lorsqu'elles constituent une condition du soutien au développement humain et engageant par conséquent la vie et la survie de millions d'humains de notre planète.

C'est qu'en vérité, un tel « flou conceptuel » se révèle bien commode pour les institutions financières, car,

en l'absence de standards, chacune fixera elle-même, au nom de « la bonne gouvernance », ses exigences et

ses conditions, appréciera les évolutions, pour décider sans rendre compte à quiconque des politiques et programmes, des réformes de structures et d'institutions que les pays en développement devront mettre en

oeuvre.

Ainsi, si la Banque mondiale s'intéresse depuis les années 1980 à la gouvernance, comme nous l'avions déjà

souligné, si le groupe de la Banque africaine de développement a fait de la bonne gouvernance le thème de

son rapport annuel 2001, si le PNUD a consacré son rapport annuel 2002 à la gouvernance, si la Commission

économique des Nations unies pour l'Afrique a engagé un vaste programme d'évaluation de la gouvernance

en Afrique depuis l'année 2001, l'absence de synergie intellectuelle, de réflexion commune et de débats inter-institutionnels et universitaires est à déplorer et conforte cette dispersion des tentatives théoriques de

définition et d'évaluation.

Il convient également de relever qu'une seconde difficulté réside dans le fait qu'en définitive le concept de

gouvernance reste tributaire de la conception de l'Etat et renvoie aux rapports de force et de classes au sein

des sociétés ou entre sociétés.

D'un point de vue historique, une certaine acception de la gouvernance la désignerait comme le mode par

lequel le gouvernement gère les affaires publiques. La gouvernance renvoie donc ici à l'instrument : le gouvernail que l'on utilise pour conduire le bateau. Vue sous cet angle, la gouvernance comprend un acteur

majeur : le gouvernement, qui tient le gouvernail et décide des modes par lesquels il conduit les destinées

des populations. Sous ces rapports, les gouvernés n'ont que très rarement voie au chapitre.

Une telle organisation se retrouve généralement dans des pays où la structure du pouvoir et des institutions

établit un rapport de subordination entre les sujets et les gouvernants.

Dans un ouvrage dont l'objet, selon l'auteur, est que : « *Chaque nation y trouve les raisons de ses*

*maximes* », et intitulé *De l'Esprit des lois*, Montesquieu souligne que les lois constituent les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses, et sont déterminées par la forme du gouvernement ; il en

distingue trois :

- le républicain dont le principe est la vertu ;
- le monarchique dont le principe est l'honneur ;

129

- le despotique dont le principe est la crainte.

Dans une acception large, la gouvernance peut donc être définie comme le mode par lequel chaque type

de gouvernement – républicain, monarchique, despotique – exerce le pouvoir, conçu selon la formule du Pr.

André HAURIUO comme : « *Une énergie de la volonté, qui se manifeste chez ceux qui assument l'entreprise*

*du gouvernement d'un groupe humain et qui leur permet de s'imposer grâce au double ascendant de la force et de la compétence. Lorsqu'il n'est soutenu que par la force, il a le caractère de pouvoir de fait et*

*devient pouvoir de droit par la volonté des gouvernés.* » (p. 106) Il y a donc, comme le soulignent les spécialistes du droit constitutionnel et des institutions politiques, une évolution historique qui transforme le

pouvoir de fait en pouvoir de droit : « *C'est le consentement donné par les gouvernés au pouvoir qui les dirige, qui le légitime et lui donne la qualité de pouvoir ou de gouvernement de droit, parce que ce consentement signifie que le pouvoir est exercé dans l'intérêt de ceux auxquels il s'adresse. Le fondement*

*politique de l'autorité des gouvernements de droit se trouve dans le consentement coutumier qui leur est*

*donné par les sujets.* » (HAURIUO, p. 111)

L'évolution et la transformation des rapports sociaux de production, la lutte des classes, l'avènement de la

démocratie et de la République ont fait évoluer les rapports entre gouvernants et gouvernés, consacrant aujourd'hui, non pas seulement la légitimité des gouvernants, mais également la montée en puissance d'une

société civile jouant de plus en plus le rôle de contre-pouvoir, d'un secteur privé toujours plus dynamique et

puissant dans le jeu des rapports économiques, politiques et sociaux.

La gouvernance conçue comme mode de gestion du pouvoir renvoie, ainsi qu'il apparaît, à une acception spécifique des relations entre gouvernants et gouvernés ; elle renvoie donc à l'organisation de l'Etat, de la

société et de l'économie.

### **b) Comment donc appréhender un tel concept dans le cadre de la mondialisation et de la globalisation ?**

Sur le plan international, la fin de la guerre froide, la chute du mur de Berlin et la situation du rapport de

force économique et financier au plan international vont consacrer, en cette fin de millénaire, la toute puissance de l'économie de marché et du libéralisme. La forte dépendance des pays anciennement colonisés

vis-à-vis des anciennes puissances tutélaires a été mise à nu, aussitôt la fin de la guerre froide, car nombreux

étaient les pays en développement qui bénéficiaient d'apports financiers significatifs, générés par les retombées du conflit Est-Ouest. Face à l'assèchement des ressources extérieures dans les pays en développement, les institutions financières internationales vont accéder à un rôle encore plus essentiel, dont

les prémisses déjà posés à Cancun (Mexique) permettront à l'Occident d'imposer à ses partenaires en développement cinq exigences :

- renoncer à l'idée de mener des négociations dans le cadre de l'ONU et n'avoir affaire qu'aux « institutions internationales » existantes, par exemple le GATT, le FMI et la BIRD ;
- améliorer le climat pour les investissements privés et les activités des multinationales ;
- ouvrir les marchés pour stimuler le commerce, surtout « libérer » les échanges ;
- créer une « atmosphère politique » de coopération où « il sera plus facile de discuter » ;
- reconnaître aux USA le droit de prendre des mesures de caractère économique contre les pays en développement qui violeraient l'une des conditions. (Cf. KODJO, p. 75)

Au regard de cette évolution, Il n'est donc pas étonnant de constater que le concept de gouvernance est au

centre de la réflexion théorique, sur les plans politique et économique des pays de l'OCDE, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international ou du groupe de la Banque africaine de développement. Il est encore moins étonnant de relever que le contenu théorique qu'elles déclinent à la gouvernance, traduit

une vision du monde, leur vision du monde, c'est-à-dire une conception philosophique, politique et économique de l'Etat lui-même. Ceci conduit Marie Smouts à souligner : « *Quoi qu'il en soit, pour les spécialistes d'économie politique internationale, le concept de gouvernance est lié à ce que les grands organismes de financement en ont fait : un outil idéologique au service de l'Etat minimum.* »

Pour Cynthia Hewitt de Alcantara, « *le concept de gouvernance est venu à point nommé en ce qu'il a permis*

*aux institutions financières internationales d'abandonner l'économisme et de revenir aux questions sociales*

*et politiques essentielles que posait le calendrier des restructurations économiques. Il permettait de*

*130*  
*surcroît de ne pas s'opposer trop ouvertement à des gouvernements qui, en général, n'aimaient guère*

*que*  
*des prêteurs leur donnent des leçons sur des points sensibles de politique intérieure et d'administration.*

*En*  
*parlant de "gouvernance" plutôt que de "réforme de l'état" ou de changement politique ou social, les banques multilatérales et organismes de développement, ont pu aborder des questions délicates susceptibles d'être ainsi amalgamées sous une rubrique relativement inoffensive, et d'être libellées en termes techniques, évitant de la sorte à ces organismes d'être soupçonnés d'outrepasser leurs compétences*

*statutaires en intervenant dans les affaires politiques d'Etats souverains.* » (p. 3)

Ainsi, pour la Banque mondiale, mais plus encore pour le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), « *la gouvernance est l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays. Elle englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens et les divers groupes expriment leurs intérêts, exercent leurs*

*droits juridiques, assument leurs obligations* ».

Dans cette acception, la société civile et le secteur public deviennent des institutions de gouvernance au même titre que l'Etat lui-même. Cette définition traduit une vision du monde où l'Etat devient moins régalien, où la société civile prend une part active dans l'élaboration, l'exécution, le suivi et le contrôle des

politiques et programmes de développement, où l'organisation économique est d'essence libérale.

Lorsqu'on examine le rôle de chacune de ces institutions dans une perspective historique et dynamique, on

constate que dans la majeure partie des sociétés en développement il n'existe encore ni de société civile forte, indépendante, représentative et constitutive de véritable contre pouvoir, apte à susciter, voire à imposer aux dirigeants des politiques faites de transparence, de responsabilité et d'imputabilité, ni de

réel

secteur privé productif, promouvant la croissance économique et le développement humain durable. Comment donc les pays en développement pourront-ils réaliser la bonne gouvernance dans les termes

fixés  
par les institutions financières, au stade actuel du développement des forces productives et des rapports actuels socio-économiques de production de ces pays ? En faisant de la « bonne gouvernance », aux conditions édictées par ces institutions financières, une condition du soutien financier, ne risque-t-on pas de

condamner à la misère des millions d'humains de notre planète ?

Dans les pays industrialisés où ces processus ont été générés par l'histoire, on ne peut négliger la part prépondérante prise par l'Etat occidental lui-même dans le développement, l'organisation et l'expansion des

enseignements primaire, secondaire, supérieur, de la recherche, de la formation, autant d'éléments, combinés avec le combat pour le respect des libertés fondamentales qui ont généré, entretenu et

soutenu le  
développement d'opinions nationales et donc de sociétés civiles organisées et conscientes, jouant le rôle de

contre pouvoir.

C'est également l'Etat dans les pays industrialisés qui a organisé, soutenu, impulsé, le secteur public certes,

mais aussi le secteur privé, par l'encouragement des initiatives privées, la définition des cadres juridiques,

institutionnels et fiscaux incitatifs, le soutien financier à l'investissement, l'incitation à la création des

industries et des emplois, la protection de la production nationale, la recherche de marchés extérieurs (combien de chefs d'entreprises des pays membres de l'OCDE accompagnent leurs chefs d'Etats dans les visites de travail à l'étranger, à la recherche de marchés ?), la création d'emplois, ou la mise en oeuvre de politiques de sécurité sociale.

C'est encore l'Etat qui a soutenu et encadré les politiques en matière agricole et de sécurité alimentaire, en matière de santé, ou de stratégie énergétique. Combien d'Etats occidentaux accordent des subventions au domaine de l'agriculture, de l'élevage, aux petites et moyennes entreprises, etc. ? Or, voici que, pour de nombreux pays en développement, on voudrait éloigner l'Etat de la gestion et du soutien à des secteurs stratégiques, à l'image d'une cellule qui perd ainsi son noyau central.

Voici que l'on définit la bonne gouvernance comme résultant de l'interaction de trois institutions distinctes qui dans bien des cas demeurent inefficaces, structurellement et fonctionnellement inaccomplies dans les

pays en développement caractérisés en particulier par :

- des Etats aux prérogatives et compétences amoindries ;
- des sociétés civiles en balbutiement et dans beaucoup de cas inféodées aux pouvoirs en place ou aux partis politiques d'opposition ;

131

- des secteurs privés dont la production est dans de nombreux pays insignifiante, car structures largement informelles, elles ne contribuent ni à la croissance, ni à la création d'emploi, ni à une fiscalité véritable. Le tissu industriel existant, de part son caractère excentré alimente davantage l'économie externe que la croissance interne.

Voici encore qu'on oublie que la démocratie est d'abord démocratisation, et donc processus qui s'inscrit dans

l'histoire et la durée. En imposant aujourd'hui à l'Afrique de réaliser ici et maintenant la bonne gouvernance

pour accéder aux ressources financières nécessaires à promouvoir son développement, et ce en l'absence même des institutions et conditions historiques nécessaires à celle-ci, ne condamne-t-on pas l'Afrique et les

pays en développement en général à végéter dans la misère et le sous-développement ?

En vérité, comme nous l'avons évoqué, si la construction de l'Etat, ainsi que des nations dans les pays industrialisés d'Occident, constitue une résultante d'un processus historique endogène, il en est tout autrement dans la majeure partie des états africains où les processus obéissent, par le fait de la

domination, à des impulsions exogènes, pour prendre la forme de greffons ou de transplants dont les processus de gestation, de maturation et d'évolution sont plus souvent a-historiques qu'inscrits dans la genèse naturelle et

évolutive de ces sociétés elles-mêmes.

Il s'ensuit que, si l'Etat colonial ou néo-colonial africain était déjà de structure et de fonction exogène, la

conception et la définition de la gouvernance rendue à l'examen de la réalité africaine d'aujourd'hui par les

institutions financières internationales répondent d'avantage à des préoccupations et des intérêts externes

qu'à des évolutions générées par les processus internes, fruits d'une évolution historique propre au continent.

Ainsi que le relèvent M. Bratton et D. Rothchild, « *cette abdication partielle de la souveraineté en Afrique*

*quant aux décisions politiques entre les mains de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international a*

*plutôt miné la légitimité politique des élites de l'Etat en exercice qu'elle ne l'a favorisée ».* (1993, p. 377)

Lofchie (1989, p. 20) renchérit sur le même ton en soulignant que « *dans les pays africains, le pouvoir de décider de la distribution des ressources repose en réalité entre les mains des grandes institutions de prêt*

*internationales qui peuvent dicter à leur gré les termes des diverses politiques d'ajustement économique ».*

Peut-on donc raisonnablement, dans le contexte de la mondialisation, de la constitution de vastes ensembles

régionaux « interdépendants », mais plus encore des relations entre les pays en développement (pour l'usage desquels le concept de gouvernance semble s'adresser en priorité) et les puissances économiques et financières occidentales, définir la gouvernance dans ses seuls effets internes, et occulter les influences externes souvent déterminantes sur les actions internes de gouvernance elles-mêmes ? Or, les approches faites ici et là du concept, et principalement par les institutions financières internationales qui se sont appropriées le terme, oublient opportunément de relever une telle dimension qui mettrait vite en cause la réalité de leur pouvoir de décision et de contrôle en matière de politique, programme et plans d'action des pays en développement. Plus qu'un alibi, le concept de « gouvernance » constitue aujourd'hui, par la mise en avant du qualificatif « bonne gouvernance », élevé au rang de conditionnalité économique, financière et politique, le moyen le plus sûr d'interférer dans la marche de l'histoire des pays en développement pour en déterminer la destinée et imposer une conception de l'Etat, une forme d'organisation politique, économique et sociale tournée davantage vers la satisfaction des intérêts du capital international. En effet, en éclatant l'Etat en trois institutions distinctes dont la réalité et l'effectivité historiques paraissent bien inaccomplies à ce jour dans les pays en développement, en préconisant l'Etat minimum, en conditionnant toute forme de soutien à l'adhésion et la mise en oeuvre de politiques d'ajustement structurel où le social est bien souvent mis au ban de l'analyse et de l'action, en imposant un ultra-libéralisme dont les effets et contre-effets sont sans commune mesure avec les capacités d'action et de réaction de sociétés civiles en balbutiement, en imposant une philosophie de la libre concurrence dans un environnement économique où prévaut en réalité la loi du monopole, en déstructurant le secteur des entreprises publiques stratégiques par une privatisation sauvage dont la conséquence résulte dans leur reprise en main par les multinationales et les capitaux extérieurs, et tout ceci *a contrario* de toutes les conditions historiques ayant

132

secrété, généré et entretenu le développement économique et social de l'Occident, les institutions financières internationales finissent, à terme, par se substituer aux Etats des pays en développement eux-mêmes, pour décider et agir à leur place, au bénéfice des intérêts bien compris du capital international. Il appartient aux pays en développement et aux citoyens de ces Etats d'en avoir conscience, non pas pour rejeter le concept de gouvernance lui-même, qui constitue aujourd'hui un fait établi, mais pour concevoir les instruments par lesquels la réflexion, l'analyse et l'action sur la gouvernance se révéleront porteuses d'un Développement humain durable (DHD), au profit des populations déshéritées d'une humanité soumise au principe de rotation et d'évolution à deux vitesses. Notre attachement profond aux valeurs de la République, de l'Etat de droit et des droits fondamentaux de la personne humaine, de la démocratie multipartite et notre adhésion à une philosophie humaniste qui voudrait voir réalisée l'égalité des chances entre tous les humains nous conduit, tout en réaffirmant la nécessité d'une société civile forte, indépendante, agissant au bénéfice de l'intérêt général et vigilante sur la gestion des affaires publiques et d'un secteur privé productif, générateur de croissance durable et de richesse, encouragé, encadré, soutenu par les pouvoirs publics, mais régulé dans ses répercussions sociales néfastes, à poser de nouveau la question d'une définition heuristique du concept de gouvernance. Sous ces rapports, nous définissons la gouvernance comme : « **le mode de gestion résultant de l'action des pouvoirs publics, des institutions et acteurs politiques, économiques, sociaux et culturels internes et externes** ».

### **c) La « Gouvernométrie » : essai de définition**

Le concept de « **gouvernométrie** », que nous avons déjà formulé dans des travaux antérieurs (voir gouvernance et développement humain durable, comment analyser la gouvernance ? Comment mesurer l'indice de bonne gouvernance (I.B.G.) ? ; Gouvernance et système de codification ; Gouvernance et

indicateurs du développement humain : de l' I.D.H (indicateur du développement humain), à l'I.D.H.D (indicateur du développement humain durable) ; Gouvernance et Gouvernométrie : essai de définition ; Bonne gouvernance : un défi majeur pour l'humanité.) se définit comme **la méthode d'application de la mesure aux modes de gouvernement.**

La « gouvernométrie » est une méthode de mesure de l'exercice de l'autorité politique, administrative, sociale, culturelle et économique ; elle est une méthode de quantification des modes de gestion des affaires

d'un pays à tous les niveaux.

La « gouvernométrie » pose les principes de base de la mesure de la gouvernance qui suppose l'élaboration

et la définition :

- d'un modèle théorique de la gouvernance ;
- d'une méthode de mesure prenant en compte :
  - les composantes et les indicateurs pertinents de la gouvernance ;
  - la définition des principes d'évaluation ;
  - l'élaboration d'une grille d'évaluation et d'une échelle de notation ;
  - la définition des seuils théoriques de gouvernance ;
  - l'élaboration d'une grille de notation et d'un système de codification ;
  - enfin, la définition d'une formule de quantification des données.

C'est à partir de la définition de ces principes de base que nous tentons de concevoir une théorie et une méthode de mesure de la gouvernance, en vue de poser les fondements de «la gouvernométrie », dont l'objet consiste à mesurer la gouvernance pour définir les points forts ainsi que les faiblesses d'un système

de gestion des affaires publiques en vue du renforcement de la démocratie, de l'Etat de droit et du Développement humain durable.

Le lecteur voudra bien consulter les ouvrages *Gouvernance et gouvernométrie, ou Comment analyser la gouvernance ? Comment mesurer l'indicateur de bonne gouvernance (I.B.G.)* , concernant les détails de la

méthode de quantification de la gouvernance.

### **Bibliographie**

133

- ABOUBACAR YENIKOYE Ismaël :
  - Comment analyser la gouvernance ? Comment mesurer l'indice de bonne gouvernance (I.B.G.) ? C.E.R.C.A.P., 2002.
  - Gouvernance et système de codification, C.E.R.C.A.P., 2002.
  - Gouvernance et développement humain durable, C.E.R.C.A.P., 2002.
  - Gouvernance et indicateurs du développement humain : de l' I.D.H. (indicateur du développement humain), à l'I.D.H.D. (indicateur du développement humain durable).
  - Gouvernance et Gouvernométrie : essai de définition. C.E.R.C.A.P., 2002.
  - Bonne gouvernance : un défi majeur pour l'humanité. C.E.R.C.A.P., 2002.
- Cynthia Hewitt de Alcantara, *Du bon usage du concept de gouvernance*, Revue Internationale des Sciences Sociales, 1988.
- EDEM, Kodjo, *L'Occident du déclin au défi*, Stock, 1988.
- HAURIU, A. & all, *Droit constitutionnel et Institutions politiques*, Ed. Montchrestien, 1975.
- GORAN, Hyden & BRATTON, Michael, *Gouverner l'Afrique*, Nouveaux Horizons, 1992.
- LANCASTER, Carol, *Governance in Africa*, Atlanta, Carter Center, 1990.
- LOFCHIE, Michael, *Beyond Autocracy in Africa*, Atlanta, Carter Center, 1989.
- M. Bratton et D. Rothchild, *Bases institutionnelles de la gouvernance en Afrique*, in GORAN, Hyden & BRATTON, Michael, *Gouverner l'Afrique*, Nouveaux Horizons, 1992.
- Marie-Claude SMOUTS, *Du bon usage de la gouvernance en relations internationales*, Revue Internationale des Sciences Sociales, 1988.